

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2022

19 heures 00

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002854-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

GF/SP

N° 002854

Cofinancement -
Programme de
vidéoprotection -
Demande de
subvention auprès du
Fonds Interministériel
de Prévention de la
Délinquance

Affiché le :

Le mardi 22 mars 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

ABSENTS EXCUSÉS : M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

ABSENTS : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal)

La séance est ouverte, M. Elhadji NDIOUR est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 22

VOTES CONTRE : 5
(CELINE CELCE ; CELINE RIGOUARD ; CHRISTOPHE CARMINATI ; REMI ROLLAND ; HENRI GIORGETTI)

ABSTENTION(S) : 0

Depuis le mois de juin 2016, le maire d'Apt est autorisé à mettre en œuvre un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune. Au fil des ans, ce système a évolué afin de répondre aux besoins du territoire ainsi qu'au diagnostic établi par le référent sûreté du groupement de la gendarmerie nationale. En outre, le Maire s'est également appuyé sur le dossier de faisabilité rédigé par le GRETA.

Le Maire d'Apt est autorisé, par Arrêté modificatif de monsieur le préfet de Vaucluse en date du 17 février 2021, pour une durée de cinq ans à mettre en œuvre sur le territoire d'Apt un système de vidéoprotection qui prévoit l'implantation de soixante-huit (68) caméras.

Il est rappelé que le déploiement du système de vidéoprotection de la Mairie d'Apt a bénéficié d'aides de l'État. Le maire d'Apt a défini un programme

pluriannuel pour rendre efficient le système de vidéoprotection. La première année, il a été décidé de mettre en place le centre de supervision urbaine (CSU) et d'implanter sept caméras. Le déploiement des premières caméras a eu pour objectif de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes. Ainsi, les places et rues commerçantes et les abords de la cité scolaire Charles de Gaulle ont été privilégiés.

La deuxième tranche comprenant dix-sept caméras a consisté à contrôler certaines entrées de la ville. Des caméras de type dôme et des caméras de type fixe dotées de la technologie « Visualisation des plaques d'immatriculation » (VPI) ont été installées.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002854-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

La troisième tranche a permis de renforcer le maillage du centre ancien avec l'installation de deux caméras.

La quatrième tranche comprenant trois caméras a consisté à vidéo-surveiller le monument aux morts et le local du CSU ainsi que deux accès de la zone

Afin de poursuivre le maillage du territoire et répondre aux besoins de la délinquance, il a été décidé d'implanter des caméras fixes de contexte et des caméras fixes multicateurs. Les lieux retenus sont le quartier Saint-Michel (impasse Marin La Meslée et avenue Jean Moulin), la Vélo route partagée (avenue des Genêts) et le centre ancien (quartier prioritaire politique de la ville : place Saint-Pierre).

Il est à souligner que les emplacements pressentis sont prévus dans l'autorisation délivrée par monsieur le préfet de Vaucluse.

- L'évolution du système de vidéoprotection poursuit les finalités suivantes :
- Assurer la sécurité des personnes,
- Assurer le secours à personnes, la protection contre les incendies et prévenir les risques naturels ou technologiques,
- Prévenir les atteintes aux biens,
- Protéger les bâtiments publics,
- Réguler le trafic routier,
- Lutter contre la démarque inconnue,
- Prévenir les actes terroristes,
- Prévenir les trafics de stupéfiants,
- Prévenir les fraudes douanières,
- Réguler le flux transport autre que routier,
- Constater les infractions aux règles de la circulation routière.

À ce titre, madame le maire propose de solliciter le ministère de l'Intérieur pour un financement au taux maximum de subvention mobilisable au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéoprotection et d'approuver le plan de financement suivant :

	HT		HT
Achats des caméras de vidéoprotection installation	33 788 €	FIPD	16 894 €
		Ville d'Apt	16 894 €
Total	33 788 €		33 788 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

Décide, l'installation de caméras de vidéoprotection dans le quartier Saint-Michel (impasse Marin la Meslée et avenue Jean Moulin), la Vélo route partagée (avenue des Genêts) et le centre ancien (quartier prioritaire politique de la ville : place Saint-Pierre).

Approuve, le plan de financement de l'opération.

Sollicite, le ministère de l'Intérieur pour un financement au taux maximum de subvention mobilisable au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéoprotection.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20220325_002854-DE

Date de télétransmission : 25/03/2022

Date de réception préfecture : 25/03/2022

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à négocier, conclure et signer les conventions nécessaires pour valider l'installation des caméras sur des bâtiments appartenant à des propriétaires privés.

Autorise, Madame le Maire à déposer une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection sur les secteurs ci-avant désignés auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Autorise Madame le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220325-002854-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception préfecture : 25/03/2022

